

Modalités proposées pour les ateliers de discussion scientifique de l'AQPMC organisés dans le cadre du Comité Sciences et Éducation

Contenu:

- Présentation d'un expert invité 20-30 minutes
- suivi de 2 ou 3 présentations courtes de membres de 10-15 minutes
- suivi d'une table ronde de 45-60 minutes avec le panel et en impliquant l'assistance

Fréquence: février, avril, juin (3 ateliers par année, sauf aux alentours du congrès de l'AQPMC)

Horaire: 2h sur l'heure du dîner, 11h30-13h30.

Modalité: Virtuel (Zoom, Teams) ou présentiel-hybride où tous peuvent parler.

Processus pour déterminer un sujet et l'organisateur:

- Au mois de juin de chaque année, un sondage avec des propositions de sujets est envoyé aux membres. Le sondage sert aussi à recueillir les idées d'ateliers des membres et à déterminer quels membres sont intéressés à organiser un atelier et sur quel sujet. Le sondage est à remplir en juin-juillet.
- Le Comité Sciences et Éducation (CSE) a ensuite trois mois (ex. août-oct.) pour analyser le sondage, choisir les sujets et trouver des membres organisateurs.
- Le premier atelier aurait lieu au mois de février de l'année suivante.
- En cas de manque de participation, le CSE solliciterait des membres particuliers.

Comité organisateur:

- Un membre de l'AQPMC accompagné d'un membre du CSE.
- Le membre de l'AQPMC a la tâche de trouver les présentateurs, si possible francophones (autres physiciens de l'AQPMC, hors-Québec, industrie) et de former un panel constitué d'un minimum de deux personnes. Il se charge aussi de préparer des questions pour la table ronde et de les envoyer à l'avance aux membres du panel. Le membre anime la discussion pendant que l'autre organisateur (membre CSE) gère le côté technique de l'atelier (ex. partage de l'écran, questions dans le chat).
- Le membre du CSE se charge de publiciser l'événement et d'obtenir l'autorisation de filmer.

Financement: Un financement provenant du fond de formation de l'AQPMC est disponible pour l'organisation de l'atelier. Toute dépense doit être justifiée et préalablement approuvée par le conseil d'administration de l'AQPMC.

Critères d'évaluation de la réussite du projet:

- Le nombre de membres inscrits aux ateliers
- Le nombre de membres assistant effectivement aux ateliers
- La participation des membres à l'organisation des ateliers

Suite à l'analyse de ces métriques, le projet sera réévalué après deux ans pour déterminer s'il est conservé.